

Marseille, le 31 JUL. 2025

Monsieur Sébastien FOREST
Directeur Régional DREAL PACA
16 rue Zattara
CS 70248
13331 MARSEILLE cedex 03

Objet : Engagement de réduction du volume de prélèvement annuel – Source du Bayon (La Casacade)
Procédure d'examen au cas par cas n° 002944/KK P
Nos réf : PPCE-S3100000/2025-07-73875

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas n° 002944/KK P relative au captage d'eau de la source du Bayon situé sur la commune de Beaurecueil, vous avez sollicité une réduction du volume de prélèvement autorisé afin de répondre à l'enjeu de la préservation de la ressource en eau.

Après analyse, il apparaît que la consommation réelle enregistrée au cours des cinq dernières années, sur toute la commune, est en moyenne de 50.000 m³/an (alimentation SCP - Unité de filtration Roubauds).

En conséquence, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage formellement à réduire le volume maximal autorisé de prélèvement annuel. Ainsi, le volume sera désormais limité à 70.000 m³/an, en remplacement du volume précédemment autorisé de 219.000 m³/an. Ce nouveau volume tient compte d'une éventuelle évolution des besoins en eau dans les années à venir et permettrait d'assurer le secours de Beaurecueil en cas de dysfonctionnement ou de pollution sur l'usine de production.

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de cet engagement dans le cadre de l'instruction en cours et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nathalie PERRIN